



Obtenir le remboursement des montants prélevés

Par **marie**, le **17/03/2010** à **22:56**

Bonjour,

J'ai effectué une commande par internet le 16.01.10 avec un paiement en 4 prélèvements (4X145 €). Les délais de livraisons n'étant pas respectés, j'ai annulé ma commande et j'ai obtenu une confirmation d'annulation avec la précision que le remboursement des montants prélevés sera effectué.

Au lieu du remboursement attendu, la société Impulsion fitness continue à prélever les mensualités. Suite à mon courriel de contestation et nouvelle demande de remboursement, le service client m'annonce qu'Impulsion fitness est en redressement judiciaire. Il me propose un autre produit d'une valeur équivalente (qui n'apparaît d'ailleurs pas sur leur site). Dans le cas où je n'accepte pas cette proposition, ils ne peuvent pas faire de remboursement direct, ma déclaration devant être adressée au mandataire désigné. Ils m'informent aussi que cette démarche peut prendre plusieurs mois avant le remboursement effectif.

Je ne sais pas ce que je dois faire, dans ce contexte pour récupérer l'argent prélevé sur mon compte (déjà trois mensualités)?

J'ai demandé à ma banque une opposition.

Quelle est la démarche à suivre ? A qui dois- je m'adresser ?

D'avance merci pour votre réponse.